

FICHE D'IDENTIFICATION

LES MAURES, UN TERRITOIRE DE MÉDITERRANÉE POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DU LITTORAL

LE TERRITOIRE

Le Littoral des Maures est ici présenté comme le territoire identifié par ceux qui en assument la gestion pour accueillir l'expérimentation conçue afin de lui assurer un développement harmonieux : territoire à enjeux s'il en est, le littoral des Maures se caractérise avant tout par son extrême attractivité, résultant d'une exceptionnelle richesse écologique et paysagère que lui confère le massif cristallin sur lequel il s'étend, du Cap Nègre à la pointe du Pinet, entre rade d'Hyères et golfe de Saint Tropez, .

Ce Territoire, en corniche sur la mer, administrativement et physiquement compris entre la crête sud du massif des Maures et la mer Méditerranée, recouvre précisément le périmètre du **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVoM) du Littoral des Maures, coordonnateur** (Maître d'ouvrage) du projet 'Les Maures, un territoire de Méditerranée'.

Dans cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les maires des communes qui le composent ont versé, dès 1963, leur compétence en matière de déchets, puis progressivement le traitement des eaux usées, la défense des forêts contre l'incendie (DFCI), le nettoyage des plages... toutes compétences liées à l'environnement, jusqu'à « inventer », en 1996, la compétence en gestion du milieu marin, réceptacle - et témoin - des produits de l'activité humaine : l'Observatoire Marin était né, sans précédent connu, d'un parcours aussi logique que vertueux.

Souvent considéré comme le territoire témoin du littoral méditerranéen, objectivement **dernier espace préservé** de la Côte d'Azur, une des dernières coupures vertes, forestière, du littoral méditerranéen, le littoral des Maures mérite certainement, au-delà de la préservation et de la mise en valeur, l'intérêt que lui portent de très nombreux acteurs de l'aménagement du territoire, pour qu'un développement équilibré s'y instaure.

Parmi eux, les décideurs locaux les plus légitimes, les opérateurs nationaux les plus éminents, mais également la grande foule des habitants qui animent ce territoire, représentés dans la société civile, ont manifesté leur intention de **se retrouver dans un projet qu'ils considèrent commun** et vital pour son évolution harmonieuse, c'est-à-dire respectueuse de son patrimoine et des populations qui en sont les gardiennes.

LE GROUPE PORTEUR

Sans doute plus que par ses contours géographiques, un territoire se définit par ses acteurs, à la fois porteurs d'identité et d'ouverture au monde. Ainsi, le groupe porteur du projet « Les Maures, un territoire de Méditerranée pour une gestion intégrée du littoral » comprend :

- Le **SIVOM du Littoral des Maures** aura le rôle de Maître d'Ouvrage, conféré essentiellement par sa qualité d'EPCI recouvrant l'entier périmètre, et l'expérience acquise en développant la compétence gestion du milieu marin, avec pour objectif initial de concilier développement et préservation de l'environnement, et in fine outil de la mise en œuvre des principes de gestion intégrée des zones côtières – GIZC - tels que préconisés par la recommandation européenne du 30 mai 2002.

- L'association **Mémoire A Lire, Territoire A l'Ecoute (MALTAE)**, partagera l'ingénierie du projet avec le SIVoM du Littoral des Maures et aura le rôle de Chef de Projet ; elle animera le comité consultatif destiné à déployer la concertation qui doit présider au principe d'expérimentation.

- **La Région Provence, Alpes, Côte d'Azur**, fortement impliquée dans la démarche, puisque le volet II de la Décentralisation lui confère une compétence étendue en matière de Développement et d'Aménagement du Territoire.

Elle est tout particulièrement intéressée à favoriser la «gouvernance» sur cette portion encore préservée du littoral varois, pour qu'il lui soit épargné d'avoir jamais à mettre en oeuvre les moyens lourds relevant de la démarche de restauration des milieux dégradés.

Le portage de l'institution Régionale, prolongement d'un partenariat établi depuis l'origine de la création de l'Observatoire Marin, devrait s'avérer essentiel pour conduire le projet dans toute sa dimension territoriale.

- La **Charte Forestière de Territoire du Massif des Maures**, portée par l'association des Communes Forestières du Var (COFOR 83) et son président en exercice, le Docteur André Werpin, est versée au projet.

Considérant le **caractère forestier du massif** dans lequel s'inscrit le Littoral des Maures, dont il est une composante, la Charte Forestière de Territoire sera un puissant contributeur en matière d'analyse de territoire.

- Le **Parc National de Port-Cros**, qui représente de façon éminente cet autre aspect du territoire des Maures : son caractère insulaire ; il apporte son expertise en matière de gestion intégrée du littoral et confirme la parfaite identité qui s'établit entre l'archipel des îles d'Or et le continent proche.

- Le **Conservatoire du Littoral**, tout naturellement partie prenante dans la démarche de gestion intégrée des territoires littoraux, de par ses missions et le caractère emblématique des propriétés qu'il détient sur chacune des communes incluses dans le périmètre de compétence du syndicat.

Appel à projet DATAR
Gestion intégrée des zones côtières

Référents :

Qualité	Maître d'Ouvrage	Chef de Projet
Intitulé	SIVOM du Littoral des Maures – Mme la Présidente	Mémoire à Lire, Territoire A l'Ecoute (M A L T A E)
Référents / Fonction	Bernard DHORNE / Directeur Grégory SYLLA / Chargé de mission	Odile JACQUEMIN / Directrice, Chargée d'études et de mission Jean-Louis PACITTO / Chargé d'études et de mission
Coordonnées	Tel : 04.94.00.46.20 e-mail : sivom.littoral.maures@wanadoo.fr e-mail : contact@observatoire-marin.com	Tel : 04.94.35.42.92 e-mail : maltae@wanadoo.fr e-mail : jlpacitto@maltae.org